

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Boulieu-lès-Annonay

Séance du 15 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un et le 16 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Damien BAYLE, Maire.

Madame Laurence MOLARD est nommée Secrétaire de séance.

Il est dénombré 18 conseillers présents en début de séance, 1 pouvoir la condition de quorum étant ainsi remplie, le Conseil Municipal peut délibérer.

I - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 juin 2021

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 juin est approuvé **à l'unanimité**.

II - Modifications des tarifs pour les locations des salles communales (Délibération n°1)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les tarifs des locations des salles communales.

Il est proposé :

	Contribuable bonloculien	Non contribuable bonloculien	Association bonloculienne
Salle des jeunes	50 €	70 €	3 locations gratuites
Hall de la salle polyvalente	100 €	150 €	
Totalité de la salle polyvalente	350 €	450 €	
Salle du Conseil	Pas de location pour des manifestations privées		

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE et AUTORISE** Monsieur le Maire à appliquer ces tarifs à compter du 15 juillet 2021.

III – Approbation des conventions de mise à disposition temporaire de locaux municipaux et des règlement intérieurs pour les locations (Délibération n°2)

Monsieur le Maire précise que les modifications tarifaires de location des salles communales approuvées en amont entraînent des changements de la convention de mise à disposition temporaire de locaux municipaux (article 3 pour la convention salle polyvalente, salle des jeunes, boulodrome et article 5 pour la convention salle du conseil) et des règlement intérieurs (article 3 pour la convention salle polyvalente, salle des jeunes, boulodrome et article 5 pour la convention salle du conseil).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** dans sa totalité les conventions de mise à disposition temporaire de locaux municipaux et les règlements intérieurs
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ces conventions lors des locations

IV - Accord de principe pour la vente des logements « Résidence le Val » chemin de Grusse par Ardèche Habitat (Délibération n°3)

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la demande de la Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche pour un accord de principe sur la vente de 2 logements « Résidence le Val » situés chemin de Grusse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **DONNE** son accord pour la vente des 2 logements « Résidence le Val » situés chemin de Grusse

V - Validation du marché pour le projet vidéo protection (Délibération n°4)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le marché pour le projet vidéo protection est clôturé, que la commission d'appel d'offres s'est réunie pour l'attribution du marché. L'entreprise SCOPELEC a été retenue pour une somme de 138 452.42 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à 16 voix pour et 3 abstentions**,

- **APPROUVE** cette décision,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes au marché.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Convention entre la Commune et le Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports dans le cadre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (Délibération n°5)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, accepte la proposition.

VI - Convention entre la Commune et le Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports dans le cadre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (Délibération n°5)

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de l'appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires, la mairie de Boulieu-lès-Annonay a déposé un dossier de candidature pour l'acquisition de 9 ordinateurs portables et de vidéoprojecteurs. Ces achats compléteront les acquisitions précédentes afin de proposer un parc informatique mobile à destination des classes élémentaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention et tous les documents relatifs à ce dossier.

Le montant de l'acquisition a été inscrit au BP 2021, compte 2183.

VII - Questions diverses

Dates des prochains conseils :

Mercredi 8 septembre à 20h

Mercredi 13 octobre à 20h

Mercredi 17 novembre à 20h

Mercredi 15 décembre à 20h

Mercredi 19 janvier à 20h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h01